



Rallye régional

« Sainte Suzanne 2025 »

09 & 10 mai 2025

Additif Organisation n°1

Le règlement particulier des deux épreuves (Moderne & VMRS) a été complété/modifié comme suit :

Art. 1.1P. Officiels

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

Mme Muriel RAJOEL
M. Philippe BENARD

Licence n°51837
Licence n°13753

Observateur

M. Mamisoa RAJOEL

Licence n°51836

Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES
Secrétaires à la Direction de Course

M. Johan DAVAL
Mme Edith LEVENEUR
Mme Marie-Karine BOYER

Licence n°307752
Licence n°17497
Licence n°378820

Chargé des Relations avec les Concurrents

M. Jérôme DEFAUD

Licence n°175312

Art. 5.2P. Publicité

La publicité facultative est disposée comme suit en haut du pare-brise :

Côté Pilote : **RAS**

Côté Copilote : **RAF**

Art. 4.3P. Assistance

L'accès au parc d'assistance pour les véhicules d'assistance (macaron posé obligatoirement sur le pare-brise) sera autorisé uniquement le samedi 10 mai 2025 à partir de 7h30.

Art. 10P. Prix et coupes

La remise des prix se déroulera le samedi 10 mai 2025 à partir de 19h30 au boudrome de Ste Suzanne sur le front de mer près du Parc Fermé.

Pour le rallye de régularité

Art. 10. Prix et coupes

Des coupes seront remises aux 3 premiers pour chaque moyenne (Haute, Intermédiaire, Basse).

Le comité d'organisation

Association Sportive Automobile des Sports Mécaniques de l'Est de la Réunion

12 bis, allée de la vanille - Lot la Confiance 97470 Saint Benoit
asasmer470@gmail.com
Siret : 884 196 627 00019 - APE : 9312Z